

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers En exercice : 13 Présent : 10 Procuration : 1 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance :</u> <u>Date de convocation : 9 mars 2023</u>
Réf : 2321 <u>Objet :</u> Demande subvention plan ruralité Maison des assistantes maternelles	<u>Présents :</u> M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - - Mme MCQUADE Alisha - Mme MICHAUD Sonia M. COCCOZ Patrick - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Carole <u>Absents ou excusés :</u> M. BRAIZE Richard - M. DUCHEMIN Vincent - Mme SIBIL Christine <u>Procuration :</u> M. BRAIZE Richard à M. MUFFAT Michel

Madame MICHAUD Carole propose au conseil dans le cadre du projet de construction d'une maison des assistantes maternelle, près de l'école de solliciter une subvention dans le cadre du plan de ruralité départemental, auprès du département de la Haute -Savoie, pour un montant de 30 % des travaux hors taxes.

Elle rappelle que les travaux sont évalués à : 877 500.00 € HT

Que le plan de financement prévisionnel est :

PARTENAIRES	MONTANT HT
Conseil départemental plan ruralité 30%	263 250.00 €
DETR 30%	263 250.00 €
Commune autofinancement	351 000.00 €
TOTAL	877 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

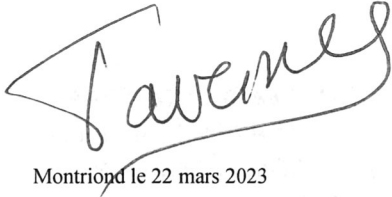
* **ACCEPTE** de solliciter une subvention au titre du plan de ruralité du département de la Haute-Savoie à hauteur de 30%, soit un montant de 263 250.00 €

* **VALIDE** le plan de financement ci-dessus

* **PREND NOTE** que la réalisation de cette maison des assistantes maternelles est programmée cette année, pour une livraison en 2024.

* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire de séance
Mme TAVERNIER Marie -Laure



Montriond le 22 mars 2023

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire

Le Maire
DENNE Jean - Claude

